

***SIGNATURE D'ACCORDS PNT  
A BRIT AIR SUITE...PLAN SENIOR.***

Par communication du 30/08/11 (<http://www.britairalpa.fr/Document%204/accords%20info1.pdf>) nous vous avons informé qu'un accord plan senior était sur le point d'être finalisé. Cet accord a été signé par le SNPL.

Pour le PNT, cet accord permettra un aménagement des fins de carrière et de la transition entre activité et retraite.

Au 1<sup>er</sup> novembre de chaque année de la période couverte par cet accord, des opportunités d'accès au temps alterné seront ouvertes aux PNT ayant au moins 55 ans.

Trois types de temps partiel/alterné seront ouverts aux demandes : le 92% (1 mois OFF), le 84% (2 mois OFF) et le 75% (3 mois OFF).

La Direction s'engage à répondre favorablement à au moins 30% des demandes formulées en temps partiel/alterné (**30% en nombre de mois, arrondi à l'entier supérieur**), ce décompte se **faisant par secteur de vol et par fonction** pour les PNT.

Ce système optimise le nombre de mois OFF distribué puisqu'il sera répondu favorablement à au moins 30% (arrondies à l'entier supérieur) sur chaque secteur et sur chaque fonction de ces secteurs. Pour la première fois il existe bien une relation mécanique entre les demandes et les réponses favorables.

Pour exemple :

Demandes cumulées CDB CRJ700/1000 : 5 mois OFF → 2 mois OFF accordés au minimum.  
Demandes cumulées OPL CRJ700/1000 : 1 mois OFF → 1 mois OFF accordés au minimum.  
Demandes cumulées CDB CRJ100/700 : 3 mois OFF → 1 mois OFF accordés au minimum.  
Demandes cumulées OPL CRJ100/700 : 7 mois OFF → 3 mois OFF accordés au minimum.

La priorité et la distribution des mois OFF sera donnée au salarié le plus âgé jusqu'à concurrence de 3 mois, viendra ensuite le PNT suivant en âge. Le PNT n'ayant pas obtenu le nombre total de mois demandé l'année N sera prioritaire jusqu'à l'obtention de la totalité du nombre de mois demandé si il en fait la demande

Bons vols à tous.

Le Bureau **SNPL Brit Air ALPA**.